

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION "LES AMIS D'AJATANANDA ASHRAM"

Prénom : Nom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Montant de la cotisation : conformément aux statuts de l'Association, il existe 2 modes d'adhésion (cocher le mode d'adhésion choisi) :

Adhésion en tant que **membre actif** = 15 € (pour l'année 2018).

Les membres actifs participent à l'Assemblée Générale et ont le pouvoir d'y voter;

Adhésion en tant que **membre bienfaiteur, avec le statut de membre actif.**

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui font un don à l'association. Ils bénéficient d'une admission comme membre actif, et donc - à ce titre - du droit de vote à l'Assemblée Générale. Montant du don = 5 €, soit 1 cotisation de 20 €.

Je confirme mon adhésion à l'Association "LES AMIS D'AJATANANDA ASHRAM" par le versement de la cotisation pour l'année 2018.

Préciser le mode de paiement : (cocher la case)

Chèque, à l'ordre de : "LES AMIS D'AJATANANDA ASHRAM"

Espèces

Virement, télécharger le RIB du compte bancaire de l'association à partir du site web, page : <http://amis-ajatananda.org/index.php/adhesion/>.

A : le : Signature :

=> découper et conserver la carte d'Adhérent ci-dessous - envoyer le bulletin ci-dessus à l'adresse postale :

Association les amis d'Ajatananda Ashram - Le Village - 550 chemin des Morans - 26420 MENGLON



CARTE D'ADHÉRENT - ASSOCIATION « LES AMIS D'AJATANANDA ASHRAM » 2018

Prénom : Nom :

est membre actif / bienfaiteur de l'Association "LES AMIS D'AJATANANDA
et est à jour de sa cotisation pour l'année 2018.

ASHRAM"

A : le : Signature du Président de l'association :

Association les amis d'Ajatananda Ashram - Le Village - 550 chemin des Morans - 26420 MENGLON

adresse mail : amis.ajatananda@gmail.com

site web : amis-ajatananda.org

EXTRAITS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION "LES AMIS D'AJATANANDA ASHRAM"

ARTICLE 2 - OBJET

L'association **Les amis d'Ajatananda Ashram** a pour objet d'apporter un soutien à la communauté d'Ajatananda Ashram, située à Rishikesh (Inde), et d'organiser toutes activités susceptibles de concourir à ce but. Elle organise en particulier des rencontres autour de l'enseignement de l'Éveil et de la Non-dualité. Elle peut organiser des cours, des stages, des conférences privées ou publiques, des accompagnements individuels, et tout moyen qu'elle jugera utile pour accomplir son but, dans le respect de la législation en vigueur.